



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2019-15

Séance du 06 décembre 2019

Président: Pasquale MAMMONE
Vice-président: Corinne ROBACZEWSKI

**Procès-verbal de la Commission Formation et Vie Universitaire
du 27 septembre 2019**

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés
Nombre de membres présents ou représentés: 20
Nombre de vote pour: 20
Nombre de vote contre: 0
Nombre d'abstention: 0

M. le Président soumet au vote le procès-verbal de la Commission Formation et Vie
Universitaire du 27 septembre 2019, qui est adopté à l'unanimité.

Fait à Arras, le 06 décembre 2019

Le Président,

Pasquale MAMMONE



SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr



PROCES VERBAL
de la COMMISSION de la FORMATION et de la VIE UNIVERSITAIRE
du 27 septembre 2019

Président

Pasquale MAMMONE

Vice-Présidente de la CFVU

Corinne ROBACZEWSKI

MEMBRES PRESENTS ou REPRESENTES

Représentants des Professeurs et Personnels Assimilés

Anne GAGEY; Anne PONCHEL (pp.); Bernard REITEL (pp.); Laurence TILLOY; Gabriel VELU

Représentants des Enseignants-Chercheurs

Sylvie BERGER; Christine BLONDEAU ; Frédéric BOUSSEMART; Eric DEHAY; Marc DUTOIT (pp.); Marie-Hélène GARCIA; Hervé ROISSE (pp.)

Représentants des BIATSS

Magali LESAGE; Patricia MARTIN (pp.); Béatrice VANOFF-DELEPLACE (pp.)

Représentants des Usagers

Personnalités extérieures

Représentant le directeur du CROUS: Sabine THERAGE

Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire: Sandrine FRESCAL (pp.)

Membres de droit avec voix consultative

Brigitte BUFFARD-MORET ; Isabelle CABY (excusée); Fabien CAQUERET ; Olivier CHOVAUX; Pascal DEPREZ; Anne-Laure HOJNATZKI; Corinne LEBLOND; Bertrand MAZURE; Annie VANHAECKE ; Fanny VASSEUR-LAMBRY

Membres invités

Sonia BARBO; Laurence BUTHOD ; Vincent JEAN ; Fiona NELL

II/ GOUVERNANCE: points d'actualité

- 1) Intervention de Gilbert Langlois, Directeur du Tandem Scène Nationale
- 2) Point d'information « Parcoursup »
- 3) Point d'information « Recrutement en Master 1 »
- 4) Point d'information sur la mise en œuvre du PIX
- 5) Accréditation 2020: état des lieux et échanges

III/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 21 juin 2019 (vote)

III/ FORMATIONS

- 1) Calendriers pédagogiques 2019-2020 (vote)
 - UFR Droit: Licence, Master, Licence professionnelle
 - UFR de Langues étrangères: master LLCER parcours Chinois Langue Etrangère/
Chinois Langue Seconde en milieu scolaire
- 2) Modalités de Contrôle des Connaissances (vote)
- 3) Modalités de Contrôle des Connaissances du DAEU (vote)

IV/ VIE ETUDIANTE

- 1) Proposition de critères d'exonération ou de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année 2019-2020 (vote)

VI/ CONVENTIONS

- 1) Convention de coopération interuniversitaire avec l'Université du Québec à Chicoutimi (renouvellement) (vote)
- 2) Entente complémentaire à la convention de coopération avec l'Université du Québec à Chicoutimi (vote)

Monsieur le Président salue l'assemblée et donne deux informations :

➤ **Les effectifs** : en comparant les effectifs de première année de cette rentrée à ceux de la rentrée 2018, une augmentation globale de 10% est constatée puisque l'on passe de 3475 étudiants à 3849 aujourd'hui. Les évolutions sont différentes en fonction des composantes : ce sont les pôles d'Arras et de Liévin qui enregistrent les augmentations les plus significatives de même que l'IUT de Béthune et en particulier sa filière génie civil (173 étudiants en DUT 1 contre 128 l'an dernier). En outre, de manière globale, le nombre de néo-bacheliers augmente de 8%. Les capacités d'accueil ne sont cependant pas atteintes pour la plupart des licences.

➤ **L'extinction de la ComUE et la gouvernance de l'ESPE**

Monsieur le Président indique que le principe de la dissolution de la ComUE a été approuvé par le conseil d'administration de l'université d'Artois le 20 septembre dernier et sera soumis au conseil d'administration de la ComUE le 14 octobre prochain. Ce principe a également été voté par les conseils d'administration des autres universités membres de la ComUE. Néanmoins, l'ESPE, composante de la ComUE, va quant à elle subsister. Elle sera rattachée administrativement et financièrement à l'université de Lille mais sa gouvernance restera partagée : les universités disposeront d'un représentant au sein du conseil d'école. De même pour le conseil scientifique, les quatre universités auront un nombre égal de représentants, dont le total sera égal au nombre de représentants du rectorat.

Un directoire formé des quatre présidents d'université, de la rectrice (qui en aura la tutelle) et du directeur de l'ESPE, se réunira 2 fois par an à la chancellerie pour définir les orientations stratégiques.

Le Président précise aussi que les universités seront co-accréditées avec l'université de Lille et procéderont aux inscriptions administratives des étudiants de master Meef second degré et à la délivrance des diplômes, ce qui est une nouvelle satisfaisante au regard de nos remontées SISE.

I/ GOUVERNANCE: points d'actualité

1) Intervention de Gilbert Langlois, Directeur du Tandem Scène Nationale

Le Président accueille deux personnalités de Tandem Scène Nationale : Vincent Jean, Directeur des relations avec les publics et Fiona Nell, attachée aux relations avec les publics.

Brigitte Buffard-Moret, chargée de mission à la politique culturelle de l'université, rappelle tout d'abord que la politique de l'université d'Artois est ambitieuse et riche d'un partenariat avec les scènes de Tandem. Néanmoins, malgré un programme culturel varié, on constate que peu d'étudiants participent aux événements proposés. Brigitte Buffard-Moret souhaite donner une nouvelle impulsion en consolidant les liens de l'université avec Tandem. Elle a à cet égard demandé à Vincent Jean et Fiona Nell de présenter les projets qui lient nos deux institutions.

Vincent Jean est heureux de pouvoir intervenir au sein de la CFVU. Il rappelle la volonté de la direction de Tandem, et plus particulièrement de son directeur Gilbert Langlois, de valoriser les liens qui unissent déjà depuis longtemps l'université d'Artois et Tandem.

Vincent Jean évoque tout d'abord les relations fortes qui existent avec l'UFR de Lettres et Arts, notamment avec la licence Arts du spectacle : des TD sur l'approche des publics et des institutions culturelles sont dispensés par des personnels de Tandem et, depuis cette année, des spectacles sont spécifiquement proposés aux étudiants en Arts du spectacle. En outre, une conférence sur l'auteur Sarah Kane leur sera aussi proposée.

Vincent Jean parle aussi des rapports que Tandem développe avec des filières autres que des filières artistiques ou littéraires. Avec le service culturel de l'université, Tandem propose aux étudiants en droit le bonus culture. Il vise à leur proposer plusieurs spectacles préalablement sélectionnés et à leur demander de présenter un exposé sous forme artistique devant un public constitué d'étudiants, des membres du service culturel et de représentants de Tandem. L'objectif est de développer la prise de parole. Il existe également le ciné-droit, qui propose un cycle de films ayant trait à des questions juridiques et suivis d'un débat animé par des enseignants de la faculté de droit. Tandem développe aussi des liens avec l'UFR des STAPS. Cette année, un spectacle de cirque sera présenté dans les murs de l'université d'Artois exclusivement pour les étudiants de STAPS.

Enfin, la nouveauté cette année est la participation de Fiona Nell au jury du Festival étudiant 1ère scène.

Ces actions répondent pleinement aux missions de scène nationale de Tandem : la diffusion de la création artistique, sa connexion avec l'ensemble de la société, l'application de tarifs avantageux notamment pour les étudiants, et la mobilité. Vincent Jean rappelle que pour favoriser le partenariat entre le théâtre d'Arras et l'hippodrome de Douai, des navettes gratuites sont mises à la disposition des étudiants.

Tandem - scène nationale, propose des spectacles originaux qui témoignent de la connexion du monde artistique avec la société, tels que :

- *Chroma*, spectacle proposé en anglais et qui a pour thème la perception des couleurs ;
- *Stellaire*, spectacle qui repose sur une analogie entre le début d'une relation amoureuse et la création de l'univers ;
- *Barbarie*, spectacle musical avec des machines sur scène, qui fait référence aux orgues de barbarie ;
- *Jacqueline*, qui fait référence à la valeur artistique.

Tandem accueille aussi des artistes en résidence, programme des expositions comme par exemple *l'Or Bleu* en partenariat avec le musée des Beaux-Arts d'Arras.

Vincent Jean conclut en précisant qu'un projet de convention-cadre est en cours avec l'université afin de proposer des actions qui prendraient trois dimensions : la dimension « artistique », la dimension « formation » et la dimension « recherche », sous forme de colloques notamment.

Brigitte Buffard-Moret remercie Vincent Jean pour sa présentation. Elle précise que les composantes, la bibliothèque et certains services seront sollicités pour proposer des suggestions pour l'établissement de la convention.

2) Point d'information « Parcoursup »

Corinne Robaczewski présente le bilan de la session 2019 de Parcoursup pour l'académie de Lille, Frédéric Boussemart présentera quant à lui le bilan propre à l'université d'Artois.

Corinne Robaczewski rappelle tout d'abord les nouveautés que la plateforme a présentées en 2019 :

- l'anonymisation partielle des candidatures : aucune donnée personnelle du candidat, comme le nom, l'adresse, le mail, apparaît sur la plateforme. Seuls le sexe du candidat et son lycée d'origine sont visibles. Cette dernière information a été maintenue à la demande des proviseurs de lycée ;

- la réduction du délai de réponse laissé aux candidats. Ils ont eu 5 jours pour se positionner puis 3 jours afin de débloquer plus rapidement les places ;
- les points d'étape, en lien avec la réduction du délai de réponses. Après les résultats du baccalauréat, les candidats ont dû, tout en laissant des vœux en attente, confirmer un vœu accepté ;
- la réduction des délais de la procédure complémentaire afin qu'il y ait moins de chevauchements entre celle-ci, la procédure principale et la CAAES, et ce pour éviter les stratégies des candidats ;
- l'entrée de nouvelles filières sur la plateforme, notamment les IFSI : le concours d'entrée en IFSI ayant été supprimé, le recrutement se fait désormais via Parcousup, ce qui a généré un blocage des vœux pour les filières scientifiques.

Corinne Robaczewski explique que six Commissions Académiques d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAAES) se sont réunies entre le 18 juin et le 16 septembre, présidées par la rectrice et composées en outre des Vice-Présidents des universités de l'académie de Lille. Ces CAAES sont chaque fois précédées d'un groupe opérationnel qui examine l'ensemble des dossiers et soumet à la CAAES une proposition. Corinne Robaczewski remercie Frédéric Boussemart, Sylvie Coste et Anne-Laure Hojnatzki qui l'ont parfois représentée lors de ces groupes opérationnels.

Cinq types de propositions peuvent être faites aux candidats:

- 1) l'admission sur places vacantes ;
- 2) la classe passerelle, qui est une formation rattachée aux lycées et qui permet au candidat de préparer un meilleur dossier pour accéder l'année suivante à un BTS ;
- 3) le SAS apprentissage : un contrat d'apprentissage avec une formation du supérieur peut être proposé au candidat ;
- 4) le dispositif rebond, dans lequel les universités de notre territoire se sont positionnées ;
- 5) la procédure complémentaire, quand elle est encore possible.

La CAAES dans l'académie a traité cette année 1570 candidatures, dont 1270 néo-bacheliers et 300 réorientés. Le chiffre est en augmentation par rapport à l'an dernier. Madame la Rectrice a souligné le bilan positif de l'académie de Lille, puisque ces 1570 candidats ont reçu au moins une proposition. Des points négatifs sont néanmoins relevés. D'une part, les demandes des candidats sont concentrées sur certaines filières telles que la santé (dont les IFSI), le social, le commerce, la vente, l'informatique. Les autres filières ne sont pas tellement sollicitées. D'autre part, les projets professionnels exposés par les candidats qui saisissent la CAAES ne sont pas cohérents avec leur cursus scolaire. On note aussi une difficulté liée à l'absence de mobilité d'un grand nombre de jeunes de notre région qui refusent une proposition faite dans un établissement éloigné géographiquement de leur domicile.

Corinne Robaczewski demande aux directeurs de composantes de lui signaler toutes difficultés techniques ou pratiques éventuellement rencontrées cette année, l'objectif étant de les faire remonter pour améliorer le dispositif.

Frédéric Boussemart présente à son tour le bilan Parcousup pour l'université d'Artois. Parcousup 2019, ce sont 12 700 candidatures pour l'université d'Artois contre 10 700 l'an dernier. Cela témoigne de l'attractivité de nos formations et, comme le signale monsieur le Président, s'est en outre répercuté sur nos inscriptions administratives qui enregistrent 10% d'effectifs supplémentaires en comparant de date à date.

Bien que certaines formations soient un peu plus attractives que d'autres, l'offre de formation de l'université répond aux demandes des candidats. En lettres comme en langues, pratiquement 100% des places sont pourvues. Les licences de chinois (LEA et LLCER) ont accepté quelques étudiants en plus des capacités fixées, sans que cela ait de conséquence sur l'ouverture de groupe supplémentaire. Il serait donc intéressant de réfléchir à mettre en place des dispositifs « oui si ». Pour toutes les autres formations, le nombre d'étudiants acceptés est en cohérence avec la capacité d'accueil fixée puisqu'au total 92% de nos places sont pourvues.

On constate tout d'abord que sur les 2923 places proposées, 2683 candidats ont accepté le vœu sur la plateforme Parcoursup. La comparaison de ces chiffres avec ceux de l'an dernier montre un accroissement d'environ cent étudiants, puisqu'en 2018 nous avons proposé un peu moins de 2900 places pour environ 2500 vœux acceptés.

On remarque ensuite que la majorité des candidats est passée par la procédure principale. Seuls 17% des étudiants sont passés par la phase complémentaire (elle a représenté environ 450 candidats) ou par la CAAES (uniquement 3 candidats concernés).

Bien que ces étudiants n'aient pas fait l'objet d'un classement par nos commissions d'examen des vœux, ils ne sont pas forcément des candidats fragiles. Dans la plupart des cas, ce sont des jeunes qui n'avaient fait qu'un ou deux vœux sélectifs lors de la procédure principale. Le président précise que les filières sélectives sont nombreuses : cela peut-être les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, mais aussi les BTS et les DUT. Or, ce sont en grande partie les étudiants qui se destinent à ce type d'études très professionnalisantes qui rencontrent des difficultés à être acceptés. Le Président rappelle que le nombre de candidats dans les IUT de Béthune et de Lens a quasiment doublé par rapport à l'année dernière. C'est pourquoi le ministère a pour projet de proposer des parcours professionnalisants sur 3 ans qui devront accueillir 50% de bacheliers technologiques.

Frédéric Boussemart fait également le bilan des « oui si » : cette année, dix formations proposent des dispositifs « Oui Si ». Aux licences de géographie et aménagement, droit, chimie, informatique, mathématiques, physique chimie, sciences de la vie, AES et Economie-Gestion s'ajoute désormais la licence STAPS qui propose une année de formation supplémentaire (licence 1 en deux ans). Les propositions « Oui Si » représentent 9.33% des places totales de ces dix formations puisque sur les 7827 candidats à ces formations, 730 ont été retenus dans le cadre du « oui si » : 280 places en « Oui si – Licence 1 en deux ans » et 450 places en « Oui si renfort ». Environ 300 étudiants ont finalement accepté la proposition « oui si » contre 200 l'an dernier, ce qui représente un étudiant sur 5 dans ces filières.

Pour mémoire, en 2018 l'université avait proposé environ 400 « oui si », 207 ont confirmé sur la plateforme et 140 se sont inscrits administrativement.

La campagne Parcoursup 2019 est donc satisfaisante pour l'université d'Artois.

Brigitte Buffard-Moret réagit sur les dispositifs « oui si » en précisant que même si l'UFR de Lettres et Arts n'en propose pas, elle met en place depuis de nombreuses années des dispositifs d'aide à la réussite dont bénéficient tous les étudiants. Corinne Robaczewski précise qu'Anne-Sophie Barthez, Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, a annoncé qu'un budget de 140 millions d'euros sera consacré à la loi ORE en 2020: 100 millions d'euros dits de « soclage » pour reconduire tous les moyens déjà accordés dans le cadre de ce plan aux universités, et 40 millions d'euros dédiés en partie à la réforme santé mais aussi aux dispositifs d'aide à la réussite.

Le Président appelle cependant à la prudence car tous les moyens de l'enveloppe « oui si » accordés en 2018-2019 n'ont pas été utilisés. De plus, dans le cadre du dialogue de gestion mis en place avec le ministère, il faudra évaluer ces dispositifs d'aide à la réussite et démontrer par des indicateurs précis que ces dispositifs apportent des résultats positifs.

Laurence Tilloy apporte une correction sur le diaporama présenté : en science de la vie, le « oui si renfort » représente 13 étudiants et le « oui si L1 en deux ans » 55, et non l'inverse comme c'est indiqué.

Fanny Vasseur indique que l'UFR de droit organise cette année des tests de positionnement obligatoires pour tous les étudiants. Ils contiennent des questions de français, de culture juridique et de culture générale. L'objectif est de pouvoir identifier rapidement les étudiants dits « fragiles » pour les intégrer aux groupes de remédiation. Fanny Vasseur insiste également sur la nécessité de bien communiquer sur les dispositifs « oui si » qui sont malheureusement perçus par les étudiants comme dévalorisants.

Enfin, Frédéric Boussemart présente le nouveau dispositif Rebond, mis en œuvre en juillet pour répondre à une demande tardive du rectorat afin de pallier les difficultés liées au recrutement des candidats IFSI via Parcoursup et de proposer une solution aux candidats malheureux. Plusieurs universités de l'académie ont ouvert un Diplôme Universitaire Rebond (ULCO et Valenciennes), et ce sont 40 places qui sont offertes à l'université d'Artois : 20 à l'UFR des sciences et 20 à l'UFR EGASS. Ce dispositif vise principalement les bacheliers ST2S et les bacheliers issus des baccalauréats professionnels en lien avec l'assistance aux personnes, qui ont fait au moins un vœu en IFSI ou en BTS sanitaire et social et qui n'ont reçu aucune proposition.

L'accès au DU Rebond se fait via la CAAES. L'objectif de ce diplôme est d'aider ces jeunes à mieux construire leur projet professionnel et à élargir les possibilités de formations. Le DU Rebond doit contenir :

- 50% d'enseignements de renforcement des acquis ;
 - 25% d'enseignements spécifiques liés aux métiers du sanitaire et social ;
 - 25 % de stages ou projets professionnels.
- 20 ECTS maximum pourront être validés.

Le DU Rebond est éligible aux bourses et les droits d'inscription sont les mêmes que des droites Licence.

Frédéric Boussemart explique que les étudiants du DU Rebond sont intégrés au premier semestre dans les dispositifs « Oui si » de la première année de licence en deux ans. Des conférences sur les métiers du sanitaire et du social seront proposées en plus. Au second semestre, les cours pour les étudiants des sciences pourront, en fonction des effectifs, être mutualisés avec ceux du DU Tremplin déjà existant, ce dernier répondant déjà aux souhaits des jeunes qui se destinaient aux IFSI. Un stage de 4 semaines minimum est exigé.

Le DU Rebond en EGASS représente quant à lui 240 heures.

3) Point d'information « Recrutement en Master 1 »

En premier lieu, Corinne Robaczewski rappelle que la loi prévoit que tout étudiant titulaire d'une licence a le droit de poursuivre en master. Mais la loi reconnaît aussi le droit aux universités de fixer des capacités d'accueil et donc de subordonner l'admission des étudiants à l'examen d'un dossier. Un étudiant dont le dossier est refusé peut saisir le recteur par le biais

de la plateforme « trouvermonmaster ». La commission rectorale doit dès lors lui faire trois propositions, après discussion avec les universités.

Le bilan est négatif puisque seules une centaine de saisines sont résolues à ce jour. Le constat est le suivant :

- le nombre de saisines pour l'académie de Région (Lille et Amiens) s'est accru de manière importante: 418 saisines en 2019 pour 320 en 2018 ;
- trop peu de places vacantes ont été affichées sur la plateforme par les universités, dont l'université d'Artois;
- beaucoup de candidatures envoyées par le rectorat sont refusées par les universités, les dossiers n'étant pas en adéquation avec les pré-requis ;
- les délais de réponse des universités sont trop longs.

Le recteur doit trouver et proposer des solutions aux trois cents candidats restés sans réponse. Si les places vacantes affichées ne sont pas suffisantes, les services du rectorat pourraient être amenés à envoyer des candidatures indépendamment de ces places affichées.

Ensuite, Corinne Robaczewski présente le bilan de l'université : la majorité des candidatures soumises à l'université d'Artois provient de l'académie de région Lille-Amiens, 31% d'une autre académie.

166 dossiers ont été traités, 4 sont encore en cours de traitement et de nouvelles demandes vont encore être transmises. Parmi ces 166 dossiers déjà examinés, 45 concernaient les masters de la FSA et en particulier le Master GPLA (36 dossiers), 31 les masters de l'UFR des Sciences (12 en Master Nutrition et Sciences des aliments, 9 en informatique et 10 en Chimie) et 22 les masters de l'UFR de droit.

17% de ces dossiers ont reçu un avis favorable : cela représente 27 propositions dont seulement 8 ont été acceptées à ce jour. Contrairement à Parcoursup, les candidats ne sont pas tenus d'accepter ou de refuser une proposition dans un délai imparti et certains d'entre-eux tardent à répondre voire ne répondent pas. Ils attendent une proposition qui leur convienne mieux. C'est un point problématique soulevé par les universités.

Les deux principaux motifs de refus par les commissions pédagogiques sont l'inadéquation des dossiers aux pré-requis exigés par la formation et le niveau insuffisant des candidats.

Il faudra néanmoins poursuivre nos efforts pour la campagne 2020 :

- en maintenant le même nombre de places dans nos masters (on ne pourra en aucun cas réduire nos capacités d'accueil) ;
- en veillant à l'harmonisation de nos campagnes de recrutement afin de permettre à la commission rectorale de faire rapidement des propositions ;
- en demandant aux étudiants reçus en Master 1 de s'inscrire avant la fermeture de l'université afin d'avoir rapidement la visibilité sur nos places résiduelles.

Il y aura deux points de vigilance l'an prochain : d'une part, la possibilité d'ouvrir une 2^{ème} campagne sera toujours offerte aux formations qui n'auront pas rempli leur capacité d'accueil à l'issue de la première campagne. Mais l'existence de cette seconde campagne ne doit pas justifier de refuser des candidats provenant des saisines rectorales. D'autre part, nous devons faire preuve de bienveillance à l'égard de nos propres étudiants. En effet, 23 étudiants diplômés de l'université d'Artois ont saisi le recteur et parmi eux cinq souhaitaient intégrer un master de l'université d'Artois pour lequel ils ont reçu un avis défavorable. Il est difficile de justifier le fait que certains de nos diplômés de licence n'ont pas les pré-requis pour accéder à nos propres

masters.

Le Président rappelle que l'émergence des « graduate schools », qui sont quant à elles sélectives, aura un impact direct sur l'accroissement des candidats sans proposition en Master et s'interroge sur notre capacité financière à les absorber. Il est important de veiller à préserver la qualité de nos formations et la qualité de l'insertion professionnelle de nos diplômés.

Corinne Robaczewski précise que la sensibilisation des services du rectorat concerne nos propres étudiants. Les étudiants venant d'autres universités ne nous sont pas imposés, les avis pédagogiques sont respectés.

Bertrand Mazure réagit sur la question des capacités d'accueil en Master qui ne seront jamais assez élevées pour absorber les taux de réussite importants de licence 3. En outre, il se montre très favorable à l'harmonisation des calendriers de campagne. Il souligne qu'il serait judicieux d'harmoniser aussi le calendrier Etudes en France. Il constate aussi que l'université de Lille n'a pas respecté cette harmonisation.

Corinne Robaczewski rejoint Bertrand Mazure sur la question des capacités d'accueil : l'augmentation de nos capacités en Licence 1 se répercutera dans 3 ans en Master et nous aurons besoin de moyens supplémentaires pour les absorber.

4) Point d'information sur la mise en œuvre du PIX

Sylvie Coste, qui porte le dossier PIX, ne peut être présente et a transmis à Corinne Robaczewski des informations sur l'avancée de la mise en œuvre du PIX au sein de l'université. Le PIX avait déjà fait l'objet d'une présentation en CFVU. Il s'agit d'une certification permettant de valider des compétences numériques qui remplace le C2i. Un décret et un arrêté relatifs à la certification PIX sont parus le 30 août 2019 mais l'université d'Artois a été pilote et a déjà proposé en 2018-2019, à titre expérimental, des certifications. Le PIX identifie cinq domaines de compétences, un étudiant pouvant être certifié dans un ou plusieurs domaines. Dans chacune des compétences, on retrouve quatre fois deux niveaux : deux niveaux « novice », deux niveaux « indépendant », deux niveaux « avancé » et deux niveaux « expert ». L'université doit obtenir un agrément afin de certifier les étudiants. La demande d'agrément est en cours : il faut désigner un superviseur (il s'agit de Sylvie Coste en tant que vice-présidente en charge du numérique) et un ou des référents par composante. A cet égard, Sylvie Coste prendra attache avec les composantes.

5) Accréditation 2020: état des lieux et échanges

Lors de la CFVU du 21 juin dernier, Corinne Robaczewski a fait le bilan des évaluations provisoires de nos formations par le HCERES. La visite des experts du HCERES a eu lieu quelques jours plus tard, les équipes pédagogiques se sont fortement mobilisées et les échanges ont été fructueux. Le rapport définitif rendu par le HCERES, joint aux membres de la CFVU, est très positif. Le HCERES émet un avis favorable sur l'accréditation de toutes nos formations. Selon l'avis du HCERES, seules deux d'entre-elles devraient faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours au bout de 2 ans avec des points de vigilance.

Certaines formations ont reçu des recommandations que nous prendrons en considération.

Le rapport définitif émet aussi un avis très favorable sur le pilotage de la formation au sein de l'université, le comité d'experts soulignant le rôle important de notre CFVU.

Corinne Robaczewski rappelle que le dossier d'accréditation réalisé pour le HCERES ainsi que

les avis du HCERES sont transmis au ministère, qui prendra les arrêtés d'accréditation après passage au CNESER.

L'université garde de son côté l'autonomie sur les maquettes de ses formations. Les votes des maquettes et de la soutenabilité de notre offre de formation sont prévus en CFVU et CA le 29 novembre prochain et en conseil d'UFR en amont. Une fois approuvée, notre offre de formation devra être renseignée sur les plateformes « Parcoursup » et « trouvermonmaster ». Corinne Robaczewski rappelle aussi l'échéance des Journées Portes Ouvertes où il faudra communiquer sur les maquettes.

Enfin, Corinne Robaczewski sollicite l'avis de membres de la CFVU sur la question du passage progressif ou total à la nouvelle offre de formation. L'université d'Artois n'a pas toujours eu les mêmes pratiques, l'offre de la dernière accréditation avait été basculée progressivement. Pour cette accréditation 2020-2024, Corinne Robaczewski propose de basculer la totalité de l'offre de formation en même temps pour trois raisons :

- être en adéquation avec la pratique de toutes les autres universités des Hauts-de-France ;
- harmoniser les calendriers d'accréditation au sein de l'université;
- concilier plus facilement l'accréditation et la transformation de nos formations en Licence Compétences en Réseau.

Les membres de la CFVU sont favorables à l'application de toute notre nouvelle offre de formation à partir de septembre 2020.

Corinne Robaczewski remercie les membres de la CFVU qui, comme l'a souligné le HCERES, ont un rôle important dans les choix stratégiques de l'établissement.

II/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 21 juin 2019 (vote)

Le procès-verbal de la CFVU du 21 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

IV/ VIE ETUDIANTE

Pascal Déprez devant quitter rapidement l'assemblée, le président propose d'examiner le point Vie étudiante en première partie.

1) Proposition de critères d'exonération ou de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année 2019-2020 (vote)

Pascal Déprez explique que le document présenté recense tous les critères permettant à un étudiant de bénéficier d'une exonération ou d'un remboursement des droits d'inscription. Il reprend les critères prévus de manière réglementaire :

- Les étudiants boursiers sur critères sociaux bénéficient de droit à l'exonération ou au remboursement des droits d'inscription ;
- Il en est de même pour les étudiants ayant renoncé à leur inscription avant le 1^{er} septembre 2019 ;
- Les étudiants s'inscrivant en DAEU bénéficient également d'une exonération des droits d'inscription ;

- Des possibilités de remboursement des droits d'inscription sont ouvertes pour les étudiants qui s'engagent dans la vie active ou qui démissionnent avant le 31 octobre et pour les formations à distance avant le 15 décembre ;
- Les étudiants qui font la demande d'une exonération ou d'un remboursement auprès du président de l'université pour des raisons sociales ou personnelles : le président prend une décision après avis de la commission d'exonération dont la composition est rappelée dans le document.

Les membres de la CFVU approuvent à l'unanimité les propositions de critères d'exonération ou de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année 2019-2020.

III/ FORMATIONS

1) Calendriers pédagogiques 2019-2020 (vote)

- UFR Droit: Licence, Master, Licence professionnelle
- UFR de Langues étrangères: master LLCER parcours Chinois Langue Etrangère/
Chinois Langue Seconde en milieu scolaire

Corinne Robaczewski rappelle que ces quatre calendriers manquaient lors de la CFVU de juin dernier. Ils ne posent aucune difficulté.

Soumis au vote, ils sont adoptés à l'unanimité.

2) Modalités de Contrôle des Connaissances (vote)

Corinne Robaczewski rappelle que toutes les modalités de contrôle des connaissances font l'objet d'un vote en conseil de composante. Seules sont soumises à l'avis de la CFVU les modalités de contrôle qui sont modifiées. Celles qui restent inchangées sont réputées approuvées.

Corinne Robaczewski informe les membres de la CFVU d'une nouvelle disposition reçue par un courrier de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et relative à la question de la réinscription en licence. Les modalités de contrôle des connaissances de licence pourront prévoir que la réinscription dans la même année de licence est subordonnée à un avis favorable du jury au regard du parcours de l'étudiant et de sa situation personnelle.

Corinne Robaczewski insiste sur le fait que la réinscription, ou la non-réinscription, est considérée comme une réponse pédagogique. Il s'agit donc d'une recommandation, d'un avis : on ne peut pas contraindre un étudiant à ne pas se réinscrire.

Les modalités de contrôle des connaissances n'ont bien sûr pas pu tenir compte de cette disposition – communiquée il y a quelques jours seulement - mais si certaines composantes souhaitent la prévoir, il peut en être débattu lors de la prochaine CFVU.

Les modalités de contrôle des connaissances de toutes nos formations sont adoptées à l'unanimité.

3) Modalités de Contrôle des Connaissances du DAEU (vote)

Les modalités de contrôle des connaissances du DAEU sont soumises au vote et adoptées à

l'unanimité.

V/ CONVENTIONS

1) Convention de coopération interuniversitaire avec l'Université du Québec à Chicoutimi (renouvellement) (vote)

2) Entente complémentaire à la convention de coopération avec l'Université du Québec à Chicoutimi (vote)

Frédéric Boussebart explique que la convention de coopération interuniversitaire avec l'université du Québec dure depuis maintenant presque 10 ans. L'accord-cadre n'est pas modifié et l'entente complémentaire prévoit quant à elle un double-diplôme entre le DU PCM (qui concerne majoritairement des étudiants titulaires du DUT MMI), et la 3^{ème} année de licence interdisciplinaire d'arts de Chicoutimi. Les droits d'inscription sont redevables dans les deux universités mais nos étudiants ne s'acquitteront pas des tarifs applicables aux étudiants étrangers et bénéficieront des mêmes droits qu'un étudiant Québécois.

Soumis au vote, le renouvellement de la convention de coopération interuniversitaire avec l'Université du Québec à Chicoutimi et l'entente complémentaire sont adoptés à l'unanimité.

VI - QUESTIONS DIVERSES

➤ Le contrat pédagogique (Anne Gagey)

Corinne Robaczewski indique que le logiciel ConPéRe, développé par l'université de Grenoble, a été installé et paramétré et qu'une version test ne devrait pas tarder à être soumise aux composantes.

Frédéric Boussebart apporte quelques précisions : le paramétrage est en cours et n'est pas évident à réaliser. Début octobre, un outil de test sera mis à la disposition des UFR. Un certain nombre de fonctionnalités ne sont malheureusement pas prises en compte et ne peuvent être modifiées. Christophe Vasseur, qui a en charge ce dossier au sein de la direction des études, proposera de former les directeurs d'études.

➤ Parcoursup et la prise en compte des spécialités du nouveau baccalauréat (Bertrand Mazure)

Bertrand Mazure s'interroge sur la prise en compte des spécialités pour l'accès aux formations en sciences et sur la manière dont l'université va communiquer avec les lycéens, notamment pour les prochaines JPO. Il informe qu'il a co-signé, avec la directrice de l'IUT de Lens, un courrier adressé aux chefs d'établissement des lycées Lensois pour soutenir auprès du rectorat les démarches de création de spécialités NSI (numériques et sciences informatique).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H.



Le Président,

Lasquale MAMMONE